

# **COMPTAGE CHEVREUIL DE CHERAC**

## **DU 08 AVRIL 2022**

Les populations de chevreuils ne sont pas sans poser de problèmes dans notre département et en particulier des dégâts importants sur la vigne à la période du débourrement. L'indemnisation est obligatoire et assurée par les chasseurs du département. L'enjeu financier est très important, et les risques à venir à travers toutes les nouvelles plantations implantées sont à prendre avec sérieux. La commune de Chérac est sans aucun doute la plus impactée dans notre département. C'est pourquoi, l'administrateur du secteur, Gérard CARRARA, ainsi que l'ACCA DE CHERAC ont sollicité les services de la Fédération pour la mise en place d'un comptage de chevreuils ; l'objectif étant de connaître le niveau de population. Ainsi, cette opération s'est déroulée le 08 AVRIL 2022 malgré les aléas climatiques avec de très forts vents (>100km/h).

### **METHODE**

Nous avons retenu la méthode de comptage dite par « POUSSEE SUR SECTEUR ECHANTILLON » (méthode validée par le CEMAGREF). Contrairement au suivi indiciaire qui n'ont d'intérêt que par comparaison des résultats d'une année sur l'autre pour suivre l'évolution, cette méthode retenue nous permet d'évaluer une densité présente sur la surface comptée. Elle a aussi l'avantage de se dérouler sur une seule sortie d'environ 2 heures et elle reste très conviviale avec un repas offert à l'issue par la FDC17. Les seuls inconvénients sont qu'elle nécessite beaucoup d'observateurs et un lourd travail de préparation des zones, des cartes et la formation des chefs de ligne.

### **PRINCIPE**

A l'heure où les animaux sont naturellement en mouvement (les 2 heures qui précèdent la nuit) les observateurs mobiles vont faire bouger et effaroucher les chevreuils en marchant dans les bois découpés en zones.

Un peu à la manière d'une battue, des observateurs fixes sont placés sur le périmètre et à l'intérieur des secteurs de manière à ce que tout chevreuil en déplacement soit vu et recensé.. Chaque notation est reportée sur une carte avec la direction de fuite et surtout l'heure précise de l'observation pour suivre les déplacements des animaux et éviter les doubles comptages.

### **PREPARATION**

Le bois a été divisé en zones d'observation mobile dont la surface varie en fonction de la visibilité et de la difficulté de marche à l'intérieur des parcelles. Des postes d'observation fixe ont été définis et balisés préalablement sur le terrain.

Des chefs de groupe ont été formés dans les semaines précédant le comptage, chargés pour chacun d'entre eux d'emmener les observateurs sur le terrain.

### **DEROULEMENT DES OPERATIONS**

Tous les participants ont été réunis dès 16h30 à la salle des fêtes de CHERAC.

Les montres ont été synchronisées pour les horaires d'observation.

Chaque observateur a reçu une fiche de notation (recto) et une carte (verso) avec les références de son poste ou de sa zone de marche avant d'être déposé par son chef de groupe. Malgré le fort vent, le comptage s'est bien déroulé et les observateurs ont pu opérer dans d'excellentes conditions.

Tranche horaire du comptage : de 19 h00 à 20h45.

### **LES RESULTATS**

Cette technique nécessite la participation d'un grand nombre d'observateurs.

Ce comptage a été possible grâce à la forte motivation des acteurs locaux.

Ainsi : 139 observateurs bénévoles, encadrés par 14 chefs de groupe, ont participé à l'opération pour un recensement total de 201 ha de bois, avec :

- 120 observateurs fixes
- 19 observateurs mobiles

A noter que la pression d'observation est bien plus forte que celle préconisée par le CEMAGREF qui recommande 1 observateur pour 5 à 6 ha et 1 marcheur pour 20 à 25 ha.

Cette « pression » d'observateurs est volontaire pour assurer un bon déplacement des animaux en particulier dans les secteurs sales.

- **SUPERFICIE BOISEE : 201 HA**
- **NOMBRE CHI RECENSES : 37**
- **DENSITE : 18.41 CHI / 100HA BOISES**

## CONCLUSION

Après dépouillement, la densité recensée cette année de 18.41 CHI/100HA BOIS, contre près de 30 CHI/100HA BOIS, il y a quelques années montre que la population de chevreuil connaît une baisse sur ce secteur. Cette baisse est volontaire compte tenu des enjeux économiques. Avec plus de 10 CHI prélevés aux 100HA BOISES, bien au dessus des 35% d'accroissement d'une population de chevreuil, auxquels viennent s'ajouter aussi les tirs en destruction (23), il paraît logique de constater aujourd'hui cette diminution. En revanche, seuls les bois ont été comptés. Or, nous savons que des animaux se tiennent aussi dans les vignes, de même qu'un approvisionnement probable des communes avoisinantes : ces éléments viennent augmenter le nombre de chevreuils sur la commune. Nous savons aussi qu'un bon nombre de chevreuils sont aussi prélevés en plus des réalisations des chasseurs que ce soit sur les routes, les pertes en battue, les prélèvements illicites... Il sera sans doute intéressant de renouveler cette opération de comptage dans l'avenir, dans les mêmes conditions, afin de permettre la meilleure comparaison possible...

Je ne pouvais pas terminer sans préciser que cette opération n'a été possible que par une grande mobilisation et à la participation des nombreux bénévoles qui ont répondu « présent », d'autant plus dans les conditions climatiques difficiles du moment : MERCI A VOUS TOUS.

Alban MARC  
Apprenti FDC17



## **RESULTATS COMPTAGE CHI BENON DU 01 AVRIL 2022**

<b><u>ZONE</u></b>	<b><u>SUPERFICIE</u></b>	<b><u>NBRE CHI 2019</u></b>	<b><u>2022 (CHI/100HA)</u></b>	<b><u>OBSERVATIONS</u></b>
ZONE A BOIS DU GRAND BREUIL	250	18	7.20	
ZONE B LES COMBES	65	10	15.38	+ 4 SAI
ZONE C CHAMP CHALON OUEST	76	9	11.84	
ZONE D BOIS DE FORTENUZAY	130	17	13.08	
ZONE E BEUIL DU FAU	80	4	5.00	
ZONE F BOIS DE LA GRANGE	90	7	7.78	
ZONE G BOIS DU FRAIGNEAU	95	10	10.53	
ZONE H BOIS DE MILLE ECUS	60	14	23.33	
ZONE I BOIS DU ROY	50	6	12.00	
ZONE J BOIS DU PUIITS	50	6	12.00	
ZONE K CHAMP CHALON EST	100	12	12.00	
<b><u>TOTAL</u></b>	<b>1046</b>	<b>113</b>	<b>10.80</b>	